

Gastroentérite virale non Norovirus ni Sapovirus ni Rotavirus



Mise à jour
07/11/2024

Autres dénominations

Adénovirus

Entérovirus

Astrovirus

Informations relatives à
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Toutes spécialités

Epidémiologie

Agent infectieux

Nombreux agents dont: Adénovirus, Enterovirus (Coxsackie, Echovirus), Astrovirus

Réservoir

Homme

Mode de transmission



Dans la communauté: essentiellement par la nourriture, éventuellement par la consommation d'eau contaminée



A l'hôpital: par contact direct ou indirect avec du matériel contaminé

Période d'incubation

Quelques heures à quelques jours

Durée d'infectiosité

Tant que l'agent infectieux est présent, en principe quelques jours

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles



L'application des Précautions Standard est suffisante



Mesures Additionnelles CONTACT si:



patient avec incontinence fécale



patient non compliant



pédiatrie



épidémie

Placement

Matériel de soins

-  Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
 -  Privilégier le matériel à usage unique (UU)
 -  Prévoir un stock de matériel à UU pour 24h uniquement
-

Transport

-  Literie et chemise du patient propres
 -  Désinfection du lit
 -  Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
 -  Si Mesures Additionnelles: Limiter les déplacements aux besoins essentiels
-

Circulation

Si mesures Additionnelles:

-  En soins aigus, hôpitaux et cliniques :
 -  En principe, pas de sortie de la chambre
 -  Si sortie jugée nécessaire par le médecin en charge et en accord avec le service HPCI (rééducation, long séjour, etc) : chemise propre, flacon de poche de solution hydro-alcoolique
-  En CTR

-  En absence de facteurs de risque, le patient peut circuler librement si les conditions suivantes sont réunies :
 -  Patient propre sur lui
 -  Vêtements propres
 -  Si présence de pansements, ils sont propres
 -  Désinfection des mains avant de sortir de leur chambre
-

Visiteurs

-  Ne pas s'asseoir sur le lit
 -  Désinfection des mains en entrant et en sortant de la chambre
-

Autres recommandations

Les personnes travaillant dans la restauration doivent être mises à l'arrêt de travail pendant la phase aiguë de la maladie

Mesures en cas d'épidémie

-  Cohorte possible lors d'épidémie
 -  Se référer aux recommandations de l'unité HPCi
-

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

Gants

Non, sauf si risque d'exposition à du sang ou des liquides biologiques

Blouse de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques ou Mesures Additionnelles Contact

Masque de soins

Non

Lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Mesures complémentaires

Le personnel atteint de gastroentérite virale doit être mis en arrêt de travail jusqu'à disparition des symptômes

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

-  Dispositifs médicaux : S'assurer de l'efficacité du produit désinfectant contre le pathogène en question
 -  Vaisselle : filière habituelle
-

lit et literie

-  Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre
 -  Utiliser les sacs à linge usuels
 -  A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient, désinfecter le lit et changer la literie
-

Environnement

-  S'assurer de l'efficacité du produit désinfectant contre le pathogène en question
-  Lors de la levée des mesures ou au départ du patient :
 -  Tout le matériel non-désinfectable présent en chambre est jeté
 -  Tout le matériel désinfectable présent en chambre est désinfecté ou retraité
-  S'assurer de l'efficacité du produit désinfectant contre le pathogène en question



Lors de la levée des mesures ou au départ du patient :



le matériel déposé dans un périmètre > 2 m sera conservé (boîtes de gants, masques, etc.) sauf en cas de souillures visibles



le matériel présent dans un périmètre < 2 m (environnement proche du résident) sera jeté



Tout le matériel désinfectable présent en chambre sera désinfecté



Les rideaux ou parois de séparation sont changés ou désinfectés respectivement

Déchets

Élimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI

Oui

Déclaration au médecin cantonal

Les flambées de cas (> 2 cas) doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 24 heures

Déclaration à HPCi Vaud

SI flambée de cas
